



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Saint-Omer

Pôle Développement Économique Durable
Affaire suivie par : Pierre COUVREUR
03 21 11 12 53
pierre.couvreur@pas-de-calais.gouv.fr

Saint-Omer, le 14 octobre 2020

COMPTE-RENDU

OBJET : Compte-rendu de la Commission de Suivi de Site (CSS) ARC du 3 juin 2019

P.J. : Liste des participants

M. BLONDEL remercie Mme SAUDEMONT d'accueillir la réunion de la CSS d'Arc en mairie d'Arques. La dernière réunion de la CSS avait eu lieu en octobre 2018. Un calendrier plus adéquat est acté afin d'examiner le bilan de l'année précédente au mois de mai/juin.

M. BLONDEL salue la présence de MM. CARRE et VANDEWALLE de l'unité départementale de Gravelines de la DREAL Hauts-de-France. Il signale l'arrivée de Mme FOURNIER au sein du SPPPI qui prend la succession de Mme PINEAU.

La dernière réunion avait été l'occasion d'accueillir de nouveaux membres, notamment dans le cadre du renouvellement des membres de la CSS réalisé par arrêté du 5 mars 2018. Quelques changements au sein du collège exploitant sont à noter :

- M. Stéphane VIVIER remplacé par Frédéric LEFEBVRE, Directeur HSE Groupe
- M. Michel DELEPOUVE remplacé par Benoît WELZEL, Responsable Environnement
- M. Philippe DHAINAUT remplacé par Renaud CIVETTA, Directeur Technique
- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 octobre 2018**

Le projet de compte-rendu de la réunion a été communiqué par courrier le 7 janvier 2019. Le compte-rendu est approuvé sans observations.



- **Préambule : présentation DREAL par M. CARRE**

M. CARRE met en perspective l'action de l'Inspection de l'Environnement sur la région et aussi sur le site d'ARC.

<http://www.css-littoralnpsc.fr/Services-en-ligne/Espace-documentaire/Documents-a-telecharger/Documents-de-reunions/CSS-d-Arc/03-juin-2019/Presentation-DREAL>

Un salarié pose la question sur le classement de la chaux vive utilisé sur le site d'Arc. M. CARRE indique que ce produit ne classe pas SEVESO le site mais que cela n'empêche pas de s'intéresser aux risques de ce type de produit.

M. VANDEWALLE indique que trois inspections ont été réalisées l'année dernière sur le site d'ARC. Cela concernait aussi bien la prévention de la légionellose que les risques par les produits chimiques ou la gestion de la sécurité.

M. JUDE s'interroge sur le caractère inopiné des contrôles. Certains sites sont en effet prévenus longtemps à l'avance.

M. CARRE apporte l'éclairage sur ce point en précisant que le caractère inopiné est relatif à la date du contrôle. Globalement l'industriel se doute que dans l'année l'inspection viendra le voir sur l'air, ou l'eau, ou la légionellose, ou les trois à la fois : c'est le cas d'ARC par exemple.

M. le sous-préfet passe la parole à Arc pour la présentation du bilan.

- **Présentation du bilan 2018 d'ARC**

<http://www.css-littoralnpsc.fr/Services-en-ligne/Espace-documentaire/Documents-a-telecharger/Les-bilans-annuels/CSS-d-Arc-International/Bilan-2018-d-ARC>

Après la présentation de ce bilan, M. le Sous-préfet passe la parole aux membres de la commission pour d'éventuelles questions et demande notamment aux élus du CHSCT si le bilan leur a bien été présenté suivi d'un échange, ce qui a bien été le cas.

En l'absence d'autres interventions, M. le Sous-préfet propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

- **Point sur les projets à proximité du site d'ARC**

M. le Sous-préfet passe la parole à Mme SAUDEMONT pour qu'elle présente un point d'avancement des différents projets présentés lors de la précédente commission.

ARQUES – Projets d'aménagement



ID	Intitulé projet
001	EPDAHAA - Construction d'un IME
002	Friche ex-INTERMARCHÉ
003	Comtesse Mathilde – Construction de 34 logements
004	Projet Centre-Ville – Phase 1
005	Projet Centre-Ville – Phase 2
006	Projet de Cité Verrière
007	Projet Centre-Ville – Phase 3

- Concernant la friche du site de l'ancien Intermarché, l'ancien magasin a vocation à être démoli et la construction de petites maisons à cet endroit pourrait être envisagée. Le projet de parking pour camions a été abandonné. Au niveau du dossier ID 003, le projet de logements avance.
- Concernant le projet de requalification du centre-ville, des démarches sont d'ores et déjà bien engagées. Le projet est phasé en quatre parties pour la réalisation de 300 logements dont environ 100 logements sociaux, 600 mètres de commerces et services, une halle couverte de 170 m² et une Cité verrière qui deviendrait la « Cité des Industries ». Le projet a commencé à s'étoffer de manière régionale voire nationale. Cela permettrait selon la maire d'Arques de donner un nouveau souffle au site, notamment afin d'exposer les savoir-faire que ce soit dans le domaine du verre ou dans le domaine de la papeterie.

M. le Sous-préfet complète en indiquant que le dossier est intégré dans le dispositif « territoires d'industries » que l'État suit et dont le contrat sera signé vraisemblablement dans le courant du mois de juin, avec le Président du Conseil Régional et le Préfet. Le fait que le projet soit intégré dans « territoire d'industries » permet à une équipe « projet » de travailler plus avant le projet (échéances, coûts, localisation, etc.) dans la perspective de l'intégrer dans le prochain CPER 2020-2025.

Mme SAUDEMONT précise que ce projet sera précisé d'ici un à deux ans et que d'autres filières agro-alimentaires se sont dites intéressées par le projet.

Mme SAUDEMONT présente également d'autres projets : programme d'habitats associés en accession libre, locatif social dans de petites entités logements collectifs et intégrant l'intergénérationnel, création d'un marché couvert appelé la COMPO, etc.

Mme SAUDEMONT précise ensuite que la restauration de l'ascenseur à bateaux a démarré (durée prévisionnelle du chantier estimée à trois ans). Elle souligne qu'il s'agit d'un important chantier nécessitant l'intervention d'entreprises très spécialisées et que cela redonnera aussi de l'attractivité à la commune.

En l'absence de questions, M. le Sous-préfet propose de passer au point suivant.

- **Point sur le plan particulier d'intervention**

Ce point n'avait pas pu être abordé lors de la dernière CSS. Sur la base des éléments communiqués par le SIDPC de la Préfecture, une présentation est réalisée.

La dernière édition du PPI date de 2008. Le Plan Particulier d'Intervention organise, sous la coupe du Préfet, les secours et les situations d'urgence en cas d'incident chez un industriel, notamment dans un établissement du type d'ARC, établissement SEVESO. A noter l'existence d'une obligation de révision triennale.

Le site d'ARC a peu évolué depuis la dernière édition du PPI. Le donné acte de l'étude de danger est attendu pour actualiser le PPI. Son actualisation permettra à chacun de se le réapproprier. Il est prévu également, dans la foulée, d'organiser un exercice pour que toute la chaîne de commandement et les interfaces entre les différents acteurs dans le cadre des situations d'urgence puissent être testées.

M. SALOME propose qu'une réflexion soit portée sur la nécessité d'un PPI en cas de déclassement du site en seuil bas.

M. CARRE indique que ce point devra être vu avec la protection civile et le Sous-préfet. En résumé, si les risques ne sont pas modifiés, l'intérêt d'un plan d'urgence demeure. Il convient en effet de partir du principe que tant que les risques sont présents, il est nécessaire de prévoir de les gérer le cas échéant.

En réponse à une demande sur la procédure de déclassement, M. CARRE indique cela sera acté par arrêté préfectoral complémentaire avec le passage au Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST). A noter en revanche qu'il n'y aura pas d'enquête publique.

- **Questions diverses**

En l'absence de questions, M. le Sous-préfet clos la séance et remercie les participants.

Le Sous-préfet,



Guillaume THIRARD